

internationales. Par contre, le délai de traitement maximal de six mois est important pour assurer un investissement relativement rapide dans l'entreprise canadienne admissible. Il est question de cette recommandation ailleurs dans le rapport.

Encore une fois, nous reconnaissons que les autres catégories d'immigrants pourraient nécessiter la même souplesse.

Le Comité fait remarquer que le projet de loi C-86 propose d'éliminer les cartes de séjour, prévues actuellement dans la Loi et dans le Règlement et qui aident les immigrants à démontrer qu'ils n'ont pas quitté le Canada. Nous avons de sérieuses réserves au sujet de cette proposition, compte tenu notamment de l'objection que nous formulons dans ce rapport au sujet des gens d'affaires immigrants.

#### **RECOMMANDATION 17 DU GROUPE DE TRAVAIL**

**Éliminer l'arriéré de demandes de gens d'affaires immigrants avant d'implanter un programme révisé.**

#### **RÉACTION DU COMITÉ**

Le Comité recommande avec insistance que l'arriéré actuel de demandes de gens d'affaires immigrants soit éliminé immédiatement.

Le Comité craint fortement qu'il faille jusqu'à une année au moins pour commencer à régler le problème. Il y aurait lieu, à son avis, d'affecter temporairement plus de ressources à cette tâche afin d'éliminer l'arriéré en moins d'un an. Le Comité ne considère pas que négliger simplement un arriéré jusqu'à ce qu'il disparaisse réponde convenablement aux besoins légitimes des investisseurs immigrants et des entreprises canadiennes chez qui ils investissent.

#### **RECOMMANDATION 18 DU GROUPE DE TRAVAIL**

**S'assurer que le nouveau système de traitement permette l'affectation rapide de ressources additionnelles en cas de hausse imprévue de la demande, de manière à prévenir tout arriéré.**

#### **RÉACTION DU COMITÉ**

Le Comité appuie tout particulièrement cette recommandation. Selon les témoignages entendus, les investisseurs viennent en majorité de Hong Kong et de Taïwan et la demande a augmenté de façon marquée après le 4 juin 1989. Comme le retard de traitement a persisté au moins jusqu'à la date du rapport du groupe de travail, il est clair que les bureaux des visas en Asie n'ont pas réagi assez rapidement à l'accumulation des demandes.